

Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS
Commune de DIEUDONNE

AU CONSEIL MUNICIPAL :

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 15
présents : 9
votants : 15

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de Dieudonne, dûment convoqué le 02 juillet 2020, s'est réuni en séance publique à la salle communale du Vieux Moulin sous la présidence, Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE Maire.

Etaient présents : Ms Mmes Thérèse-Marie DESCATOIRE, Patrick BATUT, Eric CARPENTIER, , Corinne DUBOIS, Marie-Laure DURIS, Daniel DUTOT, Romain FONTAINE, , Alain KELLER, Christophe STROZYNSKI.

Pouvoirs :

Mme Michèle DELPERDANGE a donné pouvoir à Mme Corinne DUBOIS
M. Olivier GANDER a donné pouvoir à Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE
Mme Manuelle HOORNAERT a donné pouvoir à M. Christophe STROZYNSKI
M. Jean Pierre CHATRON a donné pouvoir à M Daniel DUTOT
Mme Bénédicte WAGUETTE a donné pouvoir à M. Alain KELLER
Mme Valérie MUYSHOND a donné pouvoir à Mme Marie-Laure DURIS

Le compte rendu du conseil municipal du 29 mai 2020 est adopté à l'unanimité (soit 15 voix pour)
Mme Corinne DUBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire demande au conseil municipal que soit ajouté à l'ordre du jour :

- 6- Délibération autorisant Mme le Maire à signer le bon de commande et régler la dépense concernant la haie jouxtant la propriété de M et Mme ORLOWSKI
- 7- Délibération autorisant Mme le Maire à régler la facture correspondante aux frais de géomètre, bornage, déclaration préalable concernant la vente de la parcelle D927 .
- 8- Délibération pour établir un avenant au règlement de location de la salle communale du Vieux Moulin
- 9- Délibération autorisant Mme le Maire à signer un contrat de bail avec la Société Orange pour l'installation d'une antenne 4G
- 10- Délibération autorisant Mme le Maire à installer un système de vidéo protection dans la commune et demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que ces points soient rajoutés à l'ordre du jour.

1-ELECTION DE DELEGUES SUPPLEMENTAIRES : UN DELEGUE TITULAIRE ET UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT DES EAUX D'ULLY SAINT GEORGES.

Délibération n°2020/27

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires au Syndicat des Eaux d'Ullly Saint Georges.

Monsieur FONTAINE Romain propose d'être titulaire
Monsieur GANDER Olivier propose d'être suppléant

Après en avoir délibéré à l'unanimité, sont élus :
Monsieur FONTAINE Romain titulaire

Monsieur GANDER Olivier suppléant

Le nouveau tableau des titulaires et suppléants se présente comme suit :

| | | |
|--|--|---|
| Syndicat des Eaux d'Ully Saint Georges | 1- KELLER Alain 2- DURIS Marie-Laure 3- FONTAINE Romain | 1- DUBOIS Corinne 2- BATUT Patrick 3- GANDER Olivier |
|--|--|---|

2- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET D'UN BROYEUR

Délibération n°2020/28

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors du conseil municipal du 29 mai 2020 il avait été décidé d'acquérir du matériel plus adapté pour l'activité des employés communaux en l'occurrence un nouveau tracteur et broyeur.

Après avoir étudié les meilleurs matériels et plusieurs devis auprès de différentes sociétés. Il a été négocié les prix auprès de la société AGRI Santerre, la mieux disante et a été décidé d'acquérir ces nouveaux matériels :

- Un tracteur CASE IH au prix de : 38 750 € HT - 46 500 € TTC
- Un broyeur d'accotement GYNAYRF LOISIR : 4 000 € HT - 4 800 € TTC

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise avec dérogation pour l'acquisition du tracteur CASE IH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Mme le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour l'acquisition d'un tracteur et d'un broyeur.

Madame le Maire informe aussi le conseil municipal après étude de plusieurs devis, avoir acquis une nouvelle tondeuse autoportée auprès de la société DUPORT 95 au prix de 17 280 € TTC avec reprise de la tondeuse autoportée TORO au prix de 3 000 € TTC.

3- DELIBERATION POUR REGLER LE TRACTEUR AUPRES D'UN ORGANISME DE PRET (TAUX ZERO %)

Délibération n°2020/29

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société AGRI nous a proposé de souscrire un prêt à taux zéro d'un montant maximum de 35 700 € auprès de la société de crédit AGILOR, l'unique mensualité sera réglée en juillet 2021 pour l'acquisition du tracteur CASE IH.

Et 10 800 € seront réglés en décembre 2020 auprès de la société AGRI Santerre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme le Maire à régler 10 800 € en décembre 2020 auprès de la société AGRI Santerre
- **AUTORISE** Mme le Maire à régler 35 700 € auprès de la société de crédit AGILOR, l'unique mensualité sera réglée en juillet 2021.

4- DECISION MODIFICATIVE EN INVESTISSEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR, D'UN BROYEUR ET D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE.

Délibération n°2020/30

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative en investissement pour l'acquisition du matériel technique (tracteur, broyeur, et tondeuse autoportée) comme suit :

- Dépenses imprévues, article 20 : - 5 000 €
- Opération 10040, acquisition de matériels techniques, article 21571 : + 5 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Mme le Maire à prendre la décision modificative en investissement comme indiqué ci-dessus.

5- DELIBERATION DEMANDANT L'AUTORISATION D'INSTALLER UN PYLONE DE LA SOCIETE ORANGE POUR LA 4G SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Délibération n°2020/31

Madame le Maire explique au conseil municipal avoir reçu une responsable commerciale de la société Orange pour nous présenter le projet d'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile 4G sur la commune. Après avoir visiter plusieurs sites sur la commune, l'endroit le mieux adapté pour son implantation serait au niveau du cimetière communal qui est en hauteur.

Madame le Maire propose au conseil municipal de demander une simulation électromagnétique afin d'estimer les effets des ondes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (2 contres) :

➤ **AUTORISE** Mme le Maire à installer une antenne relais de téléphonie mobile 4G sur la commune et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6- DELIBERATION AUTORISANT MME LE MAIRE A SIGNER LE BON DE COMMANDE ET REGLER LA DEPENSE CONCERNANT LA HAIE JOXTANT LA PROPRIETE DE M ET MME ORLOWSKI

Délibération n°2020/32

Madame le Maire rappelle que dans l'affaire de Monsieur et Madame ORLOWSKI contre la commune l'expert de l'assurance de Monsieur et Madame ORLOWSKI nous a demandé d'établir deux devis (devis demandés auprès de la Société Truffaut à Saint-Maximin) :

- Un devis pour une haie de 1 m 20 pour un montant de : 3 600 € TTC
- Un devis pour une haie de 1 m 75 pour un montant de : 4 500 € TTC

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur ces deux devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **A RETENU** le devis d'un montant pour la haie de 1.75m car elle sera plus occultante.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ce bon de commande.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un protocole sera signé par l'expert de la commune et celui de M ORLOWSKI une fois que les deux parties se seront entendues.

7- AUTORISATION DE REGLER LA FACTURE CORRESPONDANTE AUX FRAIS DE GEOMETRE, BORNAGE, DIVISION DE LA PARCELLE ET DECLARATION PREALABLE CONCERNANT LA VENTE DE LA PARCELLE D927 .

Délibération n°2020/33

Madame le Maire rappelle qu'il a été décidé de vendre la parcelle de la vente de parcelle D927 aux riverains jouxtant cette parcelle.

Madame le Maire a contacté le notaire de la commune qui a spécifié que les frais de géomètre, de bornage, de division de la parcelle et de déclaration préalable seraient avancés par la commune et que ces frais seraient répartis au prorata entre les futures propriétaires lors de la signature de l'acte. Deux prix seront indiqués lors de cette vente, les frais de géomètre, de bornage, de division de la parcelle et de déclaration préalable et le prix de vente de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à régler la facture du géomètre PICOT-MERLINI d'un montant de 1 680 € TTC.

8- DELIBERATION POUR ETABLIR UN AVENANT AU REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE DU VIEUX MOULIN

Délibération n°2020/34

Madame le Maire demande à établir un avenant n°1 au règlement de location de la salle communale du Vieux Moulin pour y ajouter les pièces suivantes à l'article n°13 du règlement :

Poubelle prix à l'unité : 14 €

Armoire prix à l'unité : 70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à établir un avenant n°1 au règlement de location de la salle communale du Vieux Moulin.

9- AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT DE BAIL AVEC LA SOCIETE ORANGE POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE 4G

Délibération n°2020/35

Comme vu au point n° 5 du conseil municipal, Madame le Maire informe le conseil municipal que la société Orange propose un contrat de bail de douze années avec un loyer de 2 500 € par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer un contrat de bail avec la société Orange pour l'installation d'une antenne 4G comme indiqué ci-dessus, si le dossier se concrétise.

10- DELIBERATON AUTORISANT MME LE MAIRE A INSTALLER UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION DANS LA COMMUNE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Délibération n°2020/36

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'installer un système de vidéo protection sur la commune.

Une étude sera faite pour définir le nombre de caméras à installer, les lieux, et le montant de ce système. Madame le Maire informera le conseil municipal de cette étude.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'entamer les démarches et de demander une subvention au conseil Départemental de l'Oise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'installation d'un système de vidéo surveillance sur le territoire de la commune.
- **AUTORISE** Madame le Maire à entamer les démarches et de demander une subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour ce dossier.

10- DIVERS.

- Eaux pluviales du lotissement du Mont des Vignes

Madame le Maire informe le conseil municipal que le regard des eaux pluviales dans le lotissement du Mont des Vignes n'est pas sécurisé, et a demandé à l'OPAC d'installer des barrières en métal vertes pour sécuriser cet endroit.

- **SE60 (Syndicat d’Energie de l’Oise)**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu’il y a des zones de trous noirs sur le territoire de la commune (4 zones) rue de l’Eglise, rue des Cerisiers, rue de la Mare Adam, rue des Noisetiers.

Madame le Maire a rencontré le responsable du SE60 de notre secteur, celui-ci nous établira un devis courant septembre et sera subventionnable.

- **Questionnaires à distribuer**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu’un questionnaire sera distribué à la population concernant la rénovation de la petite maison sur la place communale pour l’installation d’automates.

- **Panneau d’informations**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le panneau d’informations devrait être mis en place début août 2020.

Bon pour publication et affichage, le 17 juillet 2020

Le Maire,

Thérèse-Marie DESCATOIRE